

LDS FLASH INFO

ACTUALITÉ FISCALE

RÉVISION FONCIÈRE DES LOCAUX INDUSTRIELS

Le Ministère des Finances vient de lancer une grande collecte d'informations auprès des sociétés et des particuliers possédant des locaux industriels.

A cette fin, 55 000 courriers, pour les propriétaires de 1 à 19 locaux, et 230 mails, pour les propriétaires de plus de 20 locaux, ont été envoyés sur toute la France depuis le 1^{er} juin 2019.

Toutes les informations recueillies serviront à rédiger un rapport qui sera remis au parlement en vue de mettre en place ou non la révision foncière des locaux industriels sur le même modèle que la révision foncière des locaux commerciaux, c'est-à-dire par catégorie (nature ou utilisation du local principal) et par zone, alors que, jusqu'à maintenant, ils étaient évalués selon la méthode comptable, en fonction de la valeur des éléments de votre bilan.

C'est pourquoi, les réponses que vous apporterez à ce courrier sont très importantes et surtout, il s'agit d'y répondre de manière précise et réfléchie.

La réponse à cette collecte d'informations est obligatoire et devra leur parvenir avant le 30 septembre 2019.

A ce titre, nous vous tenons informés que LDS propose des services dédiés ainsi que son aide pour vos réponses via son service spécialisé en expertise foncière.

En effet, l'intégralité des éléments fournis sera conservée par Bercy et ressortie en cas de mise en place de la révision foncière des locaux industriels prévue en 2021 ou 2022.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur nos offres de services ou tout éclaircissement nécessaire sur la révision foncière.